Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire

14 avril 2018

PROVISOIRE

COMPTE-RENDU PROVISIORE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DE LA FEDERATION FRANCASE DE SQUASH

14 Avril 2018

Saint Aunes

MEMBRES PRÉSENTS

Ligue	REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS	REPRESENTANTS DES CLUBS AFFILIES
LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE SQUASH	PARBAUD Serge	ROCHE Jean Claude
LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ DE SQUASH	Absent	Absent
LIGUE D'ILE-DE-FRANCE DE SQUASH	CAYZAC Jean Claude	MULLER Maude
LIGUE DE SQUASH DE BRETAGNE	Absent	Absent
LIGUE DE SQUASH DE CORSE	PETRUCCI Antoine Camille	GUIDONI Jean-Louis
LIGUE DE SQUASH DE NORMANDIE	Absent	Absent
LIGUE DE SQUASH DES HAUTS DE FRANCE	Absent	Absent
LIGUE DE SQUASH DES PAYS-DE-LOIRE	Absent	Absent
LIGUE DE SQUASH DU CENTRE-VAL-DE-LOIRE	GONTERO Jean-Charles	Absent
LIGUE DE SQUASH PROVENCE-ALPES-COTE-D AZUR	LECLERC Eric	DUVILLIE Thierry
LIGUE GRAND EST DE SQUASH	MULLER Julien	Absent
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE SQUASH	BERNARD Pierre	Absent
LIGUE OCCITANIE DE SQUASH	FONTANON Dominique	Absent
LIGUE DE SQUASH DE GUYANE	Pouvoir	Pouvoir
LIGUE DE SQUASH DE NOUVELLE-CALEDONIE	Pouvoir	Pouvoir
LIGUE DE SQUASH DE LA REUNION	Pouvoir	Pouvoir

		REPRESENTATION		PRESENCE		
LIGUE	Licences	ASSO	CLUB	ASSO	CLUB	VOIX
AUVERGNE RHONE ALPES	2346	20	23	20	23	43
BOURGOGNE	246	6	4			0
BRETAGNE	913	16	5			0
CENTRE VAL DE LOIRE	1670	19	10	19	19	19
CORSE	523	12	6	12	6	18
GRAND EST	1012	18	11	18		18
HAUT DE France	1237	18	10			0
ILE DE France	5144	26	37	26	37	63
NORMANDIE	1194	18	8			
NOUVELLE AQUITAINE	3059	22	25	22		22
OCCITANIE	1969	19	15	19		19
PAYS DE LOIRE	1159	18	8			
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	2273	20	15	20	15	35
GUYANE (Procuration)	102	4	1	4	1	5
NOUVELLE CAL.(Procuration)	499	11	2	11	2	13
REUNION (Procuration)	910	16	7	16	7	23
	24256	263	187	187	91	278
		450		278		
		61,8%				

Le quorum (1/2 des voix soit 225) est atteint avec 278 voix sur 450 possibles.

PROVISOIRE

Fédération Française de Squash
2 rue de Paris, 94 100 Saint-Maur-Des-Fossés – Tél. : 01 55 12 34 90 – Fax : 01 55 12 34 91 – Email : contact@ffsquash.com – www.ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

Membres des instances fédérales présents

BUREAU FEDERAL
Jean-Denis BARBET - Catherine EZVAN - Dominique FONTANON - Jean-Michel GRASSER - Julien MULLER
COMITE DIRECTEUR
Pierre BERNARD - Christophe GIMENES - Eric LECLERC - Stéphane ROBINAUD

Autres personnes présentes

Daniela CIACCIOFERA	Personnel Fédéral
Maryse DEGARDIN	DTN Adjointe
Jean-Luc GAILHAC	Commissaire aux Comptes
Corinne LE PASLIER	Personnel fédéral
Bruce NEUFFER	DTN

PROVISOIRE

Fédération Française de Squash
2 rue de Paris, 94 100 Saint-Maur-Des-Fossés – Tél. : 01 55 12 34 90 – Fax : 01 55 12 34 91 – Email : contact@ffsquash.com – www.ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

10H00 - PROPOS LIMINAIRES DU SECRETAIRE GENERAL DE LA F.F. SQUASH, M. DOMINIQUE FONTANON

Monsieur Dominique FONTANON déclare que cette Assemblée Générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres représentant au moins la moitié des voix (soit 225) est présente. Le quorum est atteint avec 278 suffrages présents sur 450 suffrages possibles.

L'Assemblée Générale extraordinaire peut donc délibérer valablement.

10H00 ACCUEIL PAR LE PRESIDENT DE LA F.F. SQUASH, M. JEAN DENIS BARBET

Le Président Monsieur Jean-Denis BARBET remercie les personnes présentes et déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président invite le Président de la Commission Statuts et Règlements M Pierre Bernard à illustrer les points à l'ordre du jour et lui cède la parole.

Monsieur Bernard expose à l'Assemblée que les modifications, à l'ordre du jour de cette Assemblée Extraordinaire, se sont révélées nécessaires pour s'aligner aux dispositions ministérielles en matière – décret 8/2016 :

Le Secrétaire Général Monsieur Fontanon demande à l'Assemblée de procéder à l'approbation des modifications statutaires et règlementaires.

Ces statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés soit 186 voix.

PROVISOIRE

Fédération Française de Squash
2 rue de Paris, 94 100 Saint-Maur-Des-Fossés – Tél. : 01 55 12 34 90 – Fax : 01 55 12 34 91 – Email : contact@ffsquash.com – www.ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981

APPROBATION DES MODIFICATIONS DES ARTICLES 10 ET 14 DES STATUTS FEDERAUX

VOTE : Y A-T-IL UNE OPPOSITION A UN VOTE A MAIN LEVEE ? – AUCUNE OPPOSITION.

- Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 278

****

APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT INTERIEUR

VOTE : Y A-T-IL UNE OPPOSITION A UN VOTE A MAIN LEVEE ? – AUCUNE OPPOSITION.

- Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 278

****

APPROBATION DES MODIFICATIONS DES ARTICLES 10, 13,1 4, 19, 21 du REGLEMENT DISCIPLINAIRE

VOTE : Y A-T-IL UNE OPPOSITION A UN VOTE A MAIN LEVEE ? – AUCUNE OPPOSITION.

- Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 278

****

APPROBATION DES MODIFICATIONS DE L'ARTICLE19 DU REGLEMENT MEDICAL

VOTE : Y A-T-IL UNE OPPOSITION A UN VOTE A MAIN LEVEE ? – AUCUNE OPPOSITION.

- Votes : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 278

Le Secrétaire General annonce à l'Assemblée que toutes les modifications statutaires et règlementaires ont été adoptées à l'unanimité.

Le Président remercie Monsieur Bernard pour le travail accompli.

L'ordre du jour étant clos, le Président annonce que la séance de l'Assemblée est levée à 11h00

PROVISOIRE

Fédération Française de Squash
2 rue de Paris, 94 100 Saint-Maur-Des-Fossés – Tél. : 01 55 12 34 90 – Fax : 01 55 12 34 91 – Email : contact@ffsquash.com – www.ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981